

adopté

SÉNAT

le 20 novembre 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

portant modification de l'article 95
du Code de la famille et de l'aide sociale.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Au premier alinéa de l'article 95 du Code de la famille et de l'aide sociale, les mots « enfants mineurs de vingt et un ans » sont remplacés par le mot « mineurs ».

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 novembre 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :
Sénat : 20 et 47 (1975-1976).